

Estimation de dommages automobiles

PRÉALABLES

Avoir une expérience récente d'au moins 12 mois en réparation de carrosserie automobile ou être détenteur d'un DEP en carrosserie avec preuve à l'appui. Tout participant qui ne satisfait pas à l'une ou l'autre de ces conditions devra réussir l'examen d'admissibilité.

IMPORTANT – Si le but de suivre cette formation est d'accéder au Certificat de qualification d'apprenti estimateur en dommages automobiles, prendre bonne note des exigences minimales présentées à la page 9 du document intitulé « L'encadrement de la qualification des estimateurs en dommages automobiles ».

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

- Redressement des métaux
- Châssis
- Roues et pneus
- Suspension avant
- Direction
- Suspension arrière
- Système de freinage
- Refroidissement et chauffage
- Moteur
- Alimentation et échappement
- Embrayage et transmission
- Électricité et électronique
- Fabrication de la carrosserie
- Glaces
- Garnitures intérieures
- Portes et couvercles
- Peinture
- Main-d'œuvre

ATELIER PRATIQUE

- Rédaction d'estimations de dommages automobiles

COÛT

1 437,19 \$, incluant les taxes.

CALENDRIER

- Hiver – 3 au 14 février 2020
- Printemps – 4 au 15 mai 2020
- Automne – 14 au 25 septembre 2020

**DU LUNDI AU VENDREDI,
DE 8 H 30 À 17 H.**



Lieu de formation

**Centre de formation
Compétence-de-la-Rive-Sud**
399, rue Conrad-Pelletier
La Prairie (Québec) J5R 4V1



Renseignements

France Tousignant
514 288-1537, poste 2244



Inscriptions

Veuillez remplir le :
FORMULAIRE D'INSCRIPTION
au plus tard 10 jours ouvrables avant le
début d'une session.



Le fait d'avoir rempli le formulaire d'inscription n'entraîne pas automatiquement votre admission. Notre décision vous sera transmise dans les cinq jours ouvrables suivant sa réception.

Pièces justificatives

Veuillez joindre toutes pièces justificatives pour étayer votre inscription. (copie de DEP, carte du CPA, relevé d'emploi, etc.)



Lien internet

Visitez la section ESTIMATION du site du GAA,
au : <https://gaa.qc.ca/fr/estimation/l-estimateur-de-dommages-automobiles/>

Vous pourrez notamment y consulter le document « L'ENCADREMENT DE LA QUALIFICATION DES ESTIMATEURS EN DOMMAGES AUTOMOBILES » qui présente les exigences relatives à la qualification des estimateurs en dommages automobiles.

